

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 23 JUILLET 2020**

Le vingt-trois juillet deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

**Etaient présents** : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Monsieur Patrick THOMET, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Christiane FERRÉ, Monsieur Bruno SERENA, Madame Gaëlle SIMON, Monsieur Mickaël MARGUIER, Madame Jacqueline DREZET, Monsieur Daniel PASQUIER.

**Etaient absentes excusées** : Madame Sophie VOEGLIN-LAMBERT qui a donné procuration à Monsieur Patrick THOMET ; Madame Marie-Hélène TRIMAILLE qui a donné procuration à Monsieur Daniel PASQUIER.

**Etait absent** : Monsieur Philippe TOURNIER,

**Secrétaire de séance** : Madame Pascale FOULLE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous.

Approbation du compte-rendu du 2 juillet 2020 avec prise en compte de la remarque de Madame Marie-Hélène TRIMAILLE : (Point 2 – Appartement de la Poste), Madame Marie-Hélène TRIMAILLE a demandé qu'un correctif soit apporté, à savoir : « Elle n'a pas proposé la vente du bâtiment mais simplement informé le Conseil Municipal qu'un commerçant du village était intéressé par son achat ».

### **1°)- Demande de dégrèvement de loyer commercial suite à l'épidémie du COVID-19**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une doléance de Madame Lydie VUILLAUME, gérante de l'Auto-Ecole Sainte-Marie et locataire de la Commune. En raison de l'épidémie du Covid-19, Madame VUILLAUME a été contrainte de fermer son établissement durant cette période. Elle sollicite un dégrèvement des loyers de mars et avril 2020 d'un montant total de 880,00 €.

Monsieur le Maire précise que l'intéressée a bénéficié d'une aide de l'Etat (fonds de solidarité) d'un montant de 1 500 €. Monsieur Daniel PASQUIER propose qu'un dégrèvement soit consenti sur la redevance des ordures ménagères ainsi que l'eau. Etant donné la complexité, cette demande n'a pu aboutir.

Par 10 voix contre et 4 abstentions, le Conseil Municipal rejette la demande de Madame VUILLAUME. Toutefois, il sera proposé un échéancier pour régler les 880,00 €.

### **2°)- Location d'un appartement sis à la Résidence Horizon**

Monsieur le Maire indique que l'appartement Type F 3 à la Résidence Horizon (10 avenue de la Gare) occupé précédemment par M. Florian DELGRANDE, a été complètement rénové et est disponible à la location. La commune de Labergement-Sainte-Marie est en possession de trois demandes de logement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer cet appartement, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 à Madame Isabelle ROZET. Montant du loyer mensuel : 650 € + 100 € de charges mensuelles. La locataire devra s'acquitter d'une caution équivalente à un mois de loyer, soit 650,00 € et se doter d'un cautionnaire.

### **3°)- Vente de terrain par les Consorts COUSIN**

Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle forestière cadastrée Section ZH n° 131 d'une contenance de 17 a 61 ca, l'Office Notarial de Joux demande que le montant de la prestation de la SAFER soit validé par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition de cette parcelle s'élève à 554,00 € et que la prestation de la SAFER est de 146,00 €. Voté à l'unanimité –

En ce qui concerne la parcelle forestière cadastrée Section ZD n° 28 d'une contenance de 53 a 85 ca sise au lieu-dit Champs des Fontaines, appartenant également aux Consorts COUSIN, la commune est dans l'attente d'une estimation de la SAFER. L'estimation de l'ONF s'élève à 2 900,00 €. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour négocier ce bien.

#### **4°)- Acquisition d'un abri-bus**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un abri-bus qui sera installé devant le Collège Sainte-Jeanne-Antide. 3 devis ont été demandés et le Conseil Municipal retient l'offre de Alineair d'un montant de 2 440,00 € T.T.C.

L'ancien abri-bus sera installé route de Saint-Point.

Voté à l'unanimité –

#### **5°)- Dénomination de voies communales non identifiées**

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante afin de baptiser deux rues au lieu-dit l'Abbaye. Madame Jacqueline DREZET fait remarquer que ces deux rues sont répertoriées au classement de la voirie ; à savoir : voie communale n° 39 : Impasse de l'Abbaye – voie communale n° 40 : rue de la Miellerie. Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT regrette ce dernier nom et souhaite l'appellation rue de la Porterie, et ce pour des raisons historiques. A voir prochainement de la suite à donner.

#### **Questions et informations diverses :**

- CNAS : Madame Jacqueline DREZET ne pourra pas siéger au Comité National d'Action Sociale. Madame Marie-Hélène TRIMAILLE sera contactée pour pourvoir au remplacement de Madame DREZET. A voir lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.
- Monsieur Jérôme VADROT, adjoint technique, a demandé sa mutation au Département. Il quittera son poste au 31 août.
- En ce qui concerne le remplacement de Madame COURVOISIER, nous sommes en possession d'une douzaine de candidatures.
- Le Conseil Municipal est informé d'un recours contre le Plan Local d'Urbanisme émanant de Madame PIANET. Ceci fait suite à un avis défavorable du Commissaire enquêteur sur le classement de l'une de leur parcelle. L'avocat de la commune a été saisi et un mémoire en défense sera rendu.
- Monsieur Daniel PASQUIER demande si la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs va élargir ses commissions à d'autres membres du Conseil Municipal. Un mail sera transmis à tous les conseillers municipaux pour leur demander s'ils souhaitent intégrer les commissions définies par la Communauté de Commune.
- Les prochaines séances de Conseil Municipal ont été planifiées :  
10 septembre – 8 octobre – 12 novembre – 10 décembre –

Séance levée à 20 H 55 –

La Secrétaire de séance,

Pascale FOULLE



Le Maire  
Ludovic MIROUDOT

